



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180925-BUR-AG-18-065-
DE
Date de réception préfecture : 01/10/2018

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 25 septembre 2018

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Rénovation du stade Roger Poggi. Modification du plan de financement.

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : François TATTI, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

2^{ème} convocation : pas de quorum nécessaire

Votants : 3
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 25 septembre 2018

OBJET : Rénovation du stade Roger Poggi. Modification du plan de financement.

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de Mr Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de Mr Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du conseil de la CAB du 3 décembre 2016 définissant la compétence de la CAB en matière de politique sportive ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la Loi de finances pour 2018 ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement 2017-2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de développer sa politique sportive, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu la délibération du bureau de la CAB du 20 février 2017 validant le projet de travaux de rénovation du stade Roger POGGI et son plan de financement intégrant la participation du CNDS à hauteur de 20% ;

Considérant que la demande d'aides auprès du CNDS n'a pas connu de suite favorable ;

Vu le rapport présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 25 septembre 2018

OBJET : Rénovation du stade Roger Poggi. Modification du plan de financement.

APPROUVE
(A l'unanimité des présents)

Le plan de financement de ce projet modifié comme suit :

Dépenses : 515 400 € HT

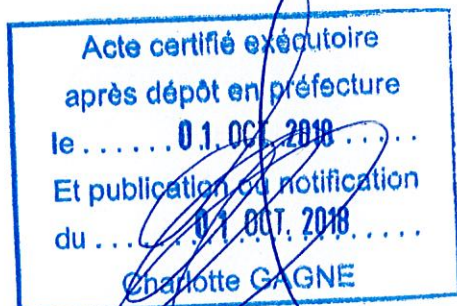
Recettes :

- Etat (Dotation Politique de la Ville) : 30 % soit 154 620 €
- Collectivité de Corse : 30 % soit 154 620 €
- CAB : 40 % soit 206 160 €

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.